

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 09 novembre 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 12
Date de convocation : **jeudi 04 novembre 2021**

LE 09 novembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES : Jean-Hubert FERRET

ABSENTS : Audrey RESSEGAIRE

Secrétaires de séance : Bruno BAILLON

Délibérations du conseil :

DE 2021 82- Détermination du nombre d'adjoints à 10 voix "pour" et 2 "abstentions » :

- **DECIDE** d'élire trois adjoints (3)

DE 2021 83- Indemnités des élus à l'unanimité :

- **FIXE** au taux maximal soit 32.1% le taux de l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut en vigueur conformément aux nouvelles dispositions
- **FIXE** à 10.7% le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut en vigueur.

Soit les sommes suivantes :

Maire	1248.49€
1 ^{er} adjoint	416.17€
2 ^{ème} adjoint	416.17€
3 ^{ème} adjoint	416.17€
Total	2 497€

DE 2021 84- Longueur de voirie communale à 12 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **APPROUVE** le nouveau tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération) avec les modifications de linéaires des voies communales comme suit :
Ancien linéaire : 26 035 m.
Nouveau linéaire : 34 014m.
- **AUTORISE** le maire à le signer relatives à ce dossier

DE 2021 85- Commissions communales à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2020-23bis
- **DECIDE** la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

Urbanisme, travaux, appel d'offres, projets, Voirie, réseaux MAPA	Bernard NEAU	Alain MONTAY
		Jean-Christophe SIMON
		Jean-Hubert FERRET
		Thierry JUSTEZ D'YNGLEMARE

Animations culturelles, bibliothèque Communication et information	Claude JIMENEZ	Audrey RESSEGAIRE
		Michelle JOLIVET
		Bruno BAILLON
		Marie-Anne GUICHARD

Finances et ressources humaines	Agnès REY	Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE
		Jean-Hubert FERRET
		Jean-Christophe SIMON
		Alain MONTAY
		Audrey RESSEGAIRE
		Marie-Anne GUICHARD
		Claude JIMENEZ
		Bruno BAILLON

Affaires sociales / école et jeunesse et sport	Claude JIMENEZ	Michelle JOLIVET
		Audrey RESSEGAIRE
		Marie-Anne GUICHARD
		Jean-Pierre PELLEGRINI
		Jean-Hubert FERRET
		Bruno BAILLON

Prévention, sécurité	Agnès Rey	Claude JIMENEZ
		Bruno BAILLON

Développement petit patrimoine	du	Agnès REY	Marie-Anne GUICHARD
			Michelle JOLIVET
			Audrey RESSEGAIRE
			Jean-pierre PELLEGRINI
			Jean-Christophe SIMON
		Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE	

Commission électorale : Alain MONTAY

DE 2021 86- Convention juridique avec la commune de Val Buëch-Méouge à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer, la convention de prestations administratives et juridiques, dont le projet figure en annexe à la présente délibération ainsi que tout avenant.

La séance est levée à 19h18

LE MAIRE
Jean-Marie TROCCHI


